

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
DE LA DORDOGNE

---

**RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE**  
**de la sous-série 2 J**

*(Collections de la Société historique  
et archéologique du Périgord)*

DRESSÉ PAR

Noël BECQUART

Directeur des Services d'Archives

---

---

Imp. JOUCLA — Périgueux.

1966

**RÉPERTOIRE**  
**des collections de la Société historique**  
**et archéologique du Périgord**  
**déposées aux Archives de la Dordogne**

La majeure partie des collections d'archives et de manuscrits de notre Société a été déposée aux Archives de la Dordogne le 24 septembre 1965. Ces papiers proviennent essentiellement des dons reçus ou des achats effectués depuis 1934 (1). L'apport le plus massif et le plus intéressant est sans aucun doute celui de la collection Louis Didon, achetée en 1934 : se rattachent notamment à cette collection les fonds Bardet, Beylot, Bouilhac, Débrégeas, Dupont, Gibiat, Gilles-Lagrange, Labonne-Dubreuilh et Pontard. Il faut noter aussi les dons précieux faits par le D<sup>r</sup> Galy, premier en date de nos présidents, et par son successeur en exercice, M. le D<sup>r</sup> Lafon. Hippolyte Corneille, l'un de nos anciens trésoriers, s'est également distingué par sa générosité : c'est à lui qu'on doit, entre autres, le fonds Bouchier de Vignéras et le chartrier de Puyguilhem.

Les collections dont on trouvera plus loin le répertoire comprenaient au moment du dépôt une trentaine de portefeuilles contenant des dossiers par familles, rangés dans un ordre alphabétique très approximatif, quelques liasses d'« affaires intéressantes » sans unité organique, provenant du dépeçage de certains fonds, et surtout une masse informe et inorganisée de documents à peine identifiés. Seuls les dossiers de familles avaient été sommairement classés, d'abord par le chanoine Roux puis par Géraud Lavergne.

Le reclassement auquel j'ai procédé fait apparaître 966 articles qui constitueront désormais la sous-série 2 J des Archives départementales. Le répertoire est divisé en trois parties bien distinctes : en tête, les fonds de familles rangés dans l'ordre alphabétique (c'est la partie la plus importante), en second lieu

---

(1) Avant 1934, l'usage s'était établi de remettre au dépôt départemental la plupart des documents donnés à la Société ou achetés par elle. Ces pièces n'ont pas été classées en fonds spécial, mais réparties dans les séries suivant leur nature, ce qui rend parfois difficile leur recherche.

les archives de sociétés ou d'institutions et les collections particulières, enfin les manuscrits d'auteurs, notes d'érudits ou copies de documents.

J'ai indiqué entre parenthèses, à la fin de certaines rubriques, l'origine des documents lorsque j'ai pu la déterminer avec certitude et les références ou précisions bibliographiques relevées dans les volumes de notre *Bulletin*. Ces renseignements, qu'il a fallu recueillir patiemment dans les procès-verbaux des séances, sont nécessairement incomplets; on voudra bien m'en excuser.

On ne s'étonnera pas de ne pas trouver dans ce répertoire les archives de fonctionnement de la Société (correspondance reçue, registres des séances du bureau, comptabilité), qui restent en place rue du Plantier. Sont également conservés au siège les collections iconographiques et les imprimés de toute nature (factums, billets de part, cartes postales, journaux, etc...). Il convient de signaler en outre qu'en plein accord avec le Conseil d'administration, toutes les pièces ayant appartenu à des fonds publics ont été réintégrées à leur place aux Archives départementales : c'est le cas notamment d'une bonne partie de la collection Didon qui provenait des greffes des tribunaux, c'est le cas aussi de nombreux papiers prélevés par Hippolyte Corneille dans les archives municipales de Brantôme et de Périgueux. Quant aux documents totalement étrangers au Périgord, j'en ai identifié quelques-uns, ils ont été dirigés en bonne logique vers les dépôts d'archives intéressés.

Ajoutons en terminant que tous les dossiers énumérés dans le répertoire, quoique restant bien entendu la propriété de notre Société, seront désormais communicables au public selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives départementales.

Noël BECQUART.

---